

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 février 2026

Date et heure de la séance : 25 février 2026 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 7

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : MM. Florian CATINOT et Thibaut FABRY.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°26/02/25/003

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2026.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'établit à la somme de **6 117 909,88 €** en section de fonctionnement et **3 708 928,90 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<**LES RECETTES****6 117 909,88 €**

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,

- le produit de la fiscalité locale,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits spécifiques,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2025.

> Les atténuations de charges
Chapitre 013, compte 6419

35 000 €

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaries des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services :
Chapitre 70, comptes 70311 à 70876

474 000 €

Ce chapitre comptabilise les produits issus des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, de la restauration scolaire, de l'École de Musique Municipale et des manifestations culturelles (comptes 7062, 7067), pour un total de 444 500 €.

Il enregistre également les remboursements liés aux mises à disposition d'agents titulaires auprès d'organismes tiers — notamment la mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole pour la viabilité hivernale et l'entretien ménager de l'antenne médiathèque Hugo Pratt — sur les comptes 70846 et 70876 pour un montant de 17 000 €.

Concernant les concessions funéraires, les prévisions s'élèvent à 7 000 € sur le compte 70311.

Enfin, il convient de prévoir 5 500 € au compte 7083, correspondant à la location d'un emplacement pour l'implantation d'un pylône et d'un local technique.

> Le produit des impôts et taxes :
Chapitre 73, comptes 73212, 73221 et 732221

451 531 €

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite à hauteur de 374 290 €, un niveau identique aux exercices précédents.

Le reversement au titre du F.N.G.I.R. pour 2026 (compte 73221) s'établit à 9 789 €.

Enfin, les recettes liées au fonds de péréquation (compte 732221) s'élèvent à 67 452 € pour l'année.

> Le produit de la fiscalité locale :
Chapitre 731, comptes 73111 à 73174

3 817 600 €

Au regard des informations connues, le produit fiscal attendu pour l'exercice 2026 est estimé à 3 649 000 €.

Concernant les ressources liées à Clermont Auvergne Métropole et les taxes diverses, les prévisions s'établissent comme suit :

La taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 73123) est évaluée à 160 000 €.

Les droits de place (compte 73154) sont inscrits pour un montant de 3 600 €.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE - compte 73174) est estimée à 5 000 €.

> Les dotations et participations	968 309 €
Chapitre 74, comptes 74111 à 74888	

Ces dotations comprennent principalement la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) versée par l'État, ainsi que les diverses compensations d'exonérations législatives. Pour 2026, elles devraient s'élever à 693 309 €.

Au titre des autres attributions et participations (compte 74888), une recette de 240 000 € est attendue. Ces sommes correspondent aux versements de la C.A.F. dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) et des conventions d'objectifs liées au financement des prestations d'accueil de loisirs et périscolaires.

Enfin, des crédits s'élevant à 35 000 € sont inscrits sur ce chapitre au titre de diverses subventions et compensations complémentaires.

> Les produits de gestion courante	152 000 €
Chapitre 75, comptes 752 à 75888	

Ils correspondent notamment aux revenus des immeubles communaux, à l'encaissement du produit des locations des salles communales.

Ce compte enregistre également les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année.

> Produits financiers	8 143 €
Chapitre 76, compte 76232	

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences.

> Les produits spécifiques	400 €
Chapitre 77, compte 773	

Une somme de 400 € est inscrite pour permettre si besoin l'annulation d'un mandat sur l'exercice antérieur.

> Opération d'ordre de transfert entre sections	103 533 €
Chapitre 042, comptes 77681 & 777	

En recettes d'ordre, il convient de prévoir 1 439 € au compte 777 pour l'amortissement des subventions liées à des opérations d'équipement (notamment la chaudière de la

salle polyvalente installée dans les années 2000 et les participations des aménageurs pour la ZPH).

Par ailleurs, la neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement (A.C.I) implique l'inscription d'une recette de 102 094 € sur le compte 77681. La dépense correspondante est, pour sa part, inscrite en dotation aux amortissements au chapitre 042.

> Résultat reporté (R002) :

107 393,88 €

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2025 permet l'inscription d'une somme de 107 393,88 € (R002).

LES DEPENSES

6 117 909,88 €

Elles comprennent :

- ✓ les charges à caractère général,
- ✓ les charges de personnel,
- ✓ les atténuations de produits,
- ✓ les autres charges de gestion courante,
- ✓ les charges financières,
- ✓ les charges spécifiques,
- ✓ le virement à la section d'investissement,
- ✓ la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général :
Chapitre 11, comptes 60611 à 6378

1 507 047 €

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent **notamment** :

- les dépenses d'eau et d'assainissement	10 000 €
- les dépenses d'énergie, de fournitures non stockées et de petits équipements	431 000 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	194 000 €
- les produits d'entretien	11 500 €
- les locations	17 000 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, de la voirie	11 300 €
- l'entretien des véhicules et autres biens communaux	46 000 €
- la maintenance	125 000 €
- les primes d'assurance,	34 000 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	22 500 €
- les honoraires	10 000 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies »	91 000 €
- les frais de publication et d'insertion	22 000 €

Le compte 611 constitue un poste spécifique. Il enregistre en effet de nombreuses dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de services, tels que la

gestion de la crèche, les analyses réglementaires de la restauration scolaire ou encore l'entretien ménager de l'ECP Les Justes et du complexe sportif Jean Jaurès. Pour l'exercice 2026, le budget primitif prévoit l'inscription de crédits à hauteur de 230 100 €.

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6488	2 926 020,48 €
--	-----------------------

Les propositions budgétaires sont établies en prenant en compte :

- L'augmentation de la cotisation C.N.R.A.C.L. décidée par le Gouvernement (hausse de 3 % de la part patronale) + 11 000 € ;
- L'augmentation du coût de l'assurance du personnel, en raison d'un taux de cotisation en hausse de 40 % (+ 17 000 €)
- L'adhésion, au 1er janvier, à la convention de participation pour le risque "Santé" conclue entre le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et l'organisme Intériale Mutuelle, prévoyant une participation financière de la commune pour chaque agent bénéficiaire (15€/agent bénéficiaire/ mois) (estimation + 3 000 €)
- L'accroissement des effectifs non titulaires nécessaires à la continuité du service public, ainsi que le recrutement de plusieurs agents titulaires (Police Municipale, services techniques, etc.) (+ 35 000 €)

D'autre part, ce chapitre enregistre également les frais de cotisation au C.N.A.S.

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391112 à 7392221	394 047 €
--	------------------

En raison de son taux de logements sociaux, la commune demeure exonérée des pénalités prévues au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement des postes suivants :

Le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : 5 000 € ;

L'Attribution de Compensation en Fonctionnement (A.C.F) : 384 047 € ;

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) : 5 000 €.

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 65311 à 65748	553 671 €
--	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

Les dépenses liées aux fonctions électives (indemnités de fonction, frais de mission, cotisations de retraite, formation, etc.), inscrites aux comptes 65311 à 653172 pour 142 100 € ;

La participation de la ville à l'EPF Auvergne (compte 65568) pour 3 500 € ;

La participation versée au TE63 au titre de l'entretien de l'éclairage public pour la part restée à la charge de la commune (compte 657358) pour 60 000 € ;

Les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, ainsi que les dispositifs d'aide à l'achat de vélos électriques et au ravalement des façades en centre-bourg (comptes 65741 et 65748) pour un montant de 83 000 €.

Par ailleurs, l'enveloppe de 265 000 € allouée au C.C.A.S. et au R.P.E. permettra de couvrir la participation communale aux dépenses de fonctionnement.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111, 66112, 6615 & 6688	213 425,40 €
--	---------------------

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts souscrits par la collectivité, ainsi que les participations dues à l'EPF Auvergne.

Y figurent également les Intérêts Courus Non Échus (I.C.N.E.) ainsi que les intérêts des comptes courants, correspondant à la ligne de trésorerie contractée entre la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin et la commune.

> Les charges spécifiques : Chapitre 67, compte 673	400 €
---	--------------

400 € sont prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	478 842 €
--	------------------

Le C.G.C.T. impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. Cette procédure vise à constater la dépréciation des biens et à dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire n'entraînant aucun décaissement effectif.

Pour l'année 2026, le montant de cette dotation est proposé à hauteur de 478 842 €.

Cette somme est inscrite en recettes d'investissement pour un montant équivalent. Elle devra être complétée en fin d'exercice afin de permettre, selon les acquisitions réellement réalisées par la commune, l'ajustement des écritures d'ordre.

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	44 457 €
---	-----------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES

3 708 928,90 €

Elles seront cette année réparties en 8 rubriques :

- les subventions d'investissement,

- les opérations patrimoniales,
- les dotations, fonds divers et réserves,
- les autres immobilisations financières,
- les produits des cessions d'immobilisations,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- l'excédent de fonctionnement.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, comptes 1321 au 13462	842 058 €
--	------------------

Ces crédits correspondent principalement aux soldes des différentes subventions de l'État (D.S.I.L.), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (C.R.M) et du Département (F.I.C.) pour la phase 2 des travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles, ainsi qu'à la D.E.T.R. pour les travaux de rénovation de l'école maternelle du groupe scolaire Henri Barbusse- Les Fontenilles.

> Les opérations patrimoniales : Chapitre 041, comptes 1328 & 27638	180 500 €
--	------------------

Afin de procéder aux écritures d'ordre relatives à l'intégration de plusieurs voiries dans le domaine communal (rétrocessions et cessions) et de comptabiliser les dernières opérations liées au portage de la parcelle AM 357 par l'EPF Auvergne, il est nécessaire d'inscrire au budget une somme de 180 500 €.

> Les dotations, fonds divers et réserves : Chapitre 10, comptes 10222, 10226	515 000 €
--	------------------

Il s'agit du produit de la Taxe d'Aménagement pour 15 000 € et du Fonds de Compensation de la T.V.A calculé sur les dépenses de l'année 2025 pour 500 000 €.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27 compte 276351	122 777 €
---	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Produits des cessions d'immobilisations : Chapitre 024	493 000 €
---	------------------

La vente des maison Lafarge et Antonia ainsi que la vente de la parcelle AI 215 permet l'inscription d'une recette de 493 000 €.

> Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	44 457 €
--	-----------------

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	478 842 €
--	------------------

> Excédent de fonctionnement : Chapitre 010, compte 1068	1 032 294,90 €
---	-----------------------

LES DEPENSES	3 708 928,90 €
---------------------	-----------------------

9 rubriques principales :

- les opérations patrimoniales,
- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,
- le solde d'exécution d'investissement reporté,
- les restes à réaliser.

> Les opérations patrimoniales : Chapitre 041, comptes 2111 & 2115	180 500 €
---	------------------

Afin de procéder aux écritures d'ordre relatives à l'intégration de plusieurs voiries dans le domaine communal (rétrocessions et cessions), ainsi qu'à la comptabilisation des dernières écritures liées au portage de la parcelle AM 357 par l'EPF Auvergne, il est nécessaire d'inscrire au budget une somme de 180 500 €.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	5 000 €
---	----------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux.

> Subventions d'équipement versées Chapitre 204, comptes 2041582 & 2046	141 300 €
--	------------------

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent, d'une part, au versement à Clermont Auvergne Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) pour un montant de 102 094 €.

D'autre part, une somme de 39 206 € est inscrite au titre de la participation au TE63 pour divers travaux d'éclairage public : le passage en LED du terrain de pétanque, la mise en conformité du parc d'éclairage Tranche 2 (aire de jeux, complexe sportif), l'alimentation électrique du système de vidéoprotection (phase 2), ainsi que l'éclairage du parking et de la cour du groupe scolaire Henri Barbusse Les Fontenilles (Phase 2).

> Les immobilisations corporelles Chapitre 21, comptes 2111 à 2188	1 460 991 €
---	--------------------

Ces dépenses incluent notamment :

- **Compte 21351 (Bâtiments publics) :**

- **632 831 €** pour la rénovation de la maternelle Barbusse-Les Fontenilles (travaux et honoraires techniques).
- **176 784 €** pour le projet de nouvelle salle polyvalente au Verger du Caire (études, maîtrise d'œuvre, géothermie).
- **28 706 €** pour la restructuration du groupe scolaire Barbusse-Les Fontenilles (solde des travaux de la cour élémentaire, maîtrise d'œuvre, S.P.S., C.T. et sondages).
- **13 700 €** pour le bouclage du réseau E.C.S du complexe sportif.
- **Compte 2138 : 245 000 €** pour la réhabilitation du pont de César (travaux, honoraires SNCF et maîtrise d'œuvre).
- **Compte 2116 : 72 640 €** pour la reprise de concessions et la création d'un columbarium au cimetière.
- **Compte 21828 : 50 000 €** pour l'acquisition d'un camion benne suite au cambriolage des Services Techniques.
- **Compte 2152 : 33 162 €** pour le déploiement de la vidéoprotection et **5 000 €** pour le mobilier urbain de la coulée verte.
- **Compte 21578 : 10 962 €** pour divers travaux de clôture (services techniques, coulée verte, aire de jeux).
- **Compte 21848 : 7 125 €** pour diverses acquisitions (tables, rénovation de la cuisine du logement d'urgence).
- **Compte 2121 : 6 320 €** destinés à la plantation d'arbres.
- **Comptes 2111 & 2115 : 4 120 €** pour les frais d'acquisition de la parcelle AI 436 et la fin du portage de la parcelle AM 357 par l'EPF Auvergne.
- **Compte 21841 : 2 388 €** pour le mobilier scolaire.
- **Compte 2188 (Autres immobilisations corporelles) :**
 - **60 004 €** pour la mairie (volets BSO, alarme, serrures et changement de la pompe de la chaudière).
 - **22 400 €** pour le complexe Jean Jaurès (douches, serrures, portes des vestiaires, fenêtre et espaliers pour la boîte).

- **21 172 €** pour les services techniques (porte, portail et système d'alarme).
- **16 700 €** pour l'ECP Les Justes (LED salle de spectacle, stores pour l'accueil, brasseur d'air, rideau de scène et détecteurs).
- **8 700 €** pour le logement d'urgence (serrures, fenêtres) et achat de matériel de ménage.
- **8 500 €** pour la sécurité (blocs béton) et une borne électrique place Grassion Fredot.
- **8 400 €** pour le Verger des Diablotins (sèche-linge, serrures et LED pour éclairages extérieurs).
- **6 802 €** pour l'école élémentaire Barbusse-Les Fontenilles (stores, volets et réfrigérateur).
- **6 000 €** pour l'école maternelle Louis Aragon (radiateurs, table à langer et renouvellement des vélos).
- **5 715 €** pour le restaurant scolaire (chariots, échelles, friteuse et robot de coupe).
- **5 000 €** pour le remplacement de la porte d'entrée du local de la Poste.

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitres 16	740 310 €
--	------------------

- Remboursement du capital des emprunts communaux : 740 310 €

> Autres immobilisations financières Chapitre 27 compte 27638	45 000 €
---	-----------------

Cette somme est nécessaire pour le remboursement de la dette (portage de plusieurs parcelles communales bâties ou non bâties par l'EPF Auvergne).

> Opération d'ordre de section à section Chapitre 040, comptes 13912 et 198	103 533 €
---	------------------

Une somme de 1 439 € est nécessaire pour l'amortissement des subventions liées à des opérations d'équipement, ainsi que 102 094 € au titre de la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I.

> Solde d'exécution reporté (D001) :	860 373,46 €
--	---------------------

> Les restes à réaliser de l'année 2025 :	171 921,44 €
---	---------------------

La commission « Finances » du 17 février 2026 ayant émis un avis favorable sur ce dossier, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 dont les balances générales seront annexées à la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 votes CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.